

Image not found or type unknown



Revision de l'indemnité compensatoire

Par **lhomme**, le **21/04/2009** à **10:33**

Bonjour,
est-il possible de prendre une décision par référé de la suppression du versement de l'indemnité compensatoire versée à une ex épouse lorsque la personne débitrice est placée dans un établissement spécialisé (EPAD) dont le montant d'hébergement est élevé.

merci de votre réponse